Demandez Tous
LE
BOCK
MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421

69e Année. — N° 170. Le numéro : 15 centimes MERCREDI 18 JUIN 1924.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00 / France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 / Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter, 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 27. Chèques postaux 87 Lille.

FABRIQUE de MEUBLES
"MAMAN LOUISE"
179-179bis, Rue de Lannoy
ROUBAIX
(Tram G, arrêt du Tilleul)
Ameublement complets
Luxe - Ordinaire - Occasion
200 Modèles
LITS ÉMAILLÉS
LITS CUIVRE
Sommiers métalliques
Gd Choix Buffets Crédences
MAISON DE CONFIANCE
Livraisons auto gratuites. 640

La Déclaration Ministérielle

POLITIQUE INTÉRIEURE :

Suppression de l'ambassade du Vatican;

L'amnistie;

Le droit syndical pour les fonctionnaires;

Retour au scrutin d'arrondissement;

Reconstitution des régions dévastées;

Maintien de la loi de huit heures;

Réduction du service militaire actif.

POLITIQUE EXTÉRIEURE :

La France veut la paix :

« Notre gouvernement démocratique défendra avec fermeté les droits de notre pays tels qu'ils sont inscrits dans les traités.

» Nous avons droit à des réparations; nous les voulons au nom de la justice.

» Nous ne croyons pas possible d'évacuer la Ruhr avant que les gages prévus par les experts aient été constitués, avec des garanties d'exécution équitables et efficaces. »

L'entente avec les Alliés;

Reprise des relations avec la Russie.

Paris, 17 juin. — Voici le texte de la déclaration ministérielle, lue à la Chambre par M. Herriot, président du Conseil, et au Sénat par M. René Renoult, garde des Sceaux :

Le Gouvernement qui se présente devant vous a pour devoir de traduire en actes les volontés exprimées par le suffrage universel, le 11 mai dernier.

Selon les lois normales de la vie parlementaire, il agira pour le bien de toute la nation, mais au nom d'une doctrine à laquelle il demeure fidèle et qu'il veut définir avec précision.

Il déclarera nettement son programme, au risque de quelque longueur, afin que chacun d'entre vous sache s'il peut le soutenir ou s'il doit voter contre lui.

Au dedans comme au dehors, le Gouvernement n'aura qu'un but : donner à ce pays, dans le travail et par le progrès, la paix qu'il a si noblement méritée : la paix morale tout d'abord.

L'AMBASSADE DU VATICAN

Si nous sommes décidés à ne pas maintenir une ambassade près le Vatican et à appliquer la loi sur les congrégations, ce n'est, en aucune façon, dans une pensée de persécution et d'intolérance.

Nous prétendons seulement assurer la souveraineté de la législation républicaine, ainsi que la distinction nécessaire entre le domaine des croyances et celui des affaires publiques.

L'idée de laïcité, telle que nous la concevons, nous apparaît comme la sauvegarde de l'unité et de la fraternité nationales.

Les convictions personnelles, tant qu'elles ne portent pas atteinte à la loi, nous avons l'obligation de les ignorer; nous ne pouvons les connaître, le cas échéant, que pour les protéger.

L'AMNISTIE

De même, notre ambition est de donner à la France la paix sociale. Pour marquer nos intentions par des actes, nous procéderons tout d'abord à une série de mesures bienveillantes. Nous déposons aujourd'hui même un projet de large amnistie, qui n'exclut que les traîtres et les insoumis. Nous poursuivrons la réintégration des agents de chemin de fer révoqués.

Pour rétablir les garanties dues à tous, nous vous demandons de supprimer sans délai les décrets-lois.

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

Ces mesures prises, une grande tâche s'impose à cette législature; il faut la préciser : la troisième République a déjà donné à notre démocratie l'essentiel de ses formes politiques. L'œuvre n'est pas achevée, il est temps de procéder à une large réforme administrative, d'accroître les libertés locales.

Nous demanderons au Parlement d'entreprendre sans retard cette réforme.

LE DROIT SYNDICAL

Elle ne saurait être menée à bien sans la collaboration des agents de l'Etat eux-mêmes. Ainsi se pose le problème des fonctionnaires civils. Le Gouvernement ne leur interdit pas l'organisation professionnelle. Il leur accorde donc le droit syndical, *mais il déclare qu'au cas d'une action collective de ces fonctionnaires contre les intérêts de la nation, il ne renonce à aucun des droits dont les gouvernements républicains ont usé et qu'ils tiennent soit des lois, soit de la jurisprudence.*

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Nous appellerons les Chambres à se prononcer sur la loi électorale. Dans les circonstances présentes, en dépit des légitimes controverses sur les doctrines, *le scrutin d'arrondissement avec ses corrections destinées à réduire l'inégalité des circonscriptions et à empêcher certains abus du second tour, nous paraît le scrutin le plus propre à donner aux consultations populaires le plus possible de justice et de clarté.*

La guerre a posé deux problèmes qui n'ont reçu à ce jour que d'incomplètes solutions.

LA SUPPRESSION DU COMMISSARIAT D'ALSACE-LORRAINE

Le Gouvernement est persuadé qu'il interprétera fidèlement le vœu des chères populations, enfin rendues à la France, en hâtant la venue du jour où seront effacées les dernières différences de législation entre les départements recouvrés et l'ensemble du territoire de la République.

Dans cette vue, il réalisera la suppression du commissariat général et préparera les mesures qui permettront, en respectant les situations acquises, en ménageant les intérêts matériels et moraux de la population, d'introduire en Alsace et en Lorraine l'ensemble de la législation républicaine.

:: :: LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Dans les régions dévastées, la solidarité française permit d'accomplir une œuvre considérable *qui doit être poursuivie jusqu'à complet achèvement.*

Nous ne rendons pas l'ensemble des sinistrés responsables de fraudes ou d'abus dont ils sont les premiers à demander la répression.

Si, dans les heures difficiles que nous traversons, nous sommes résolus à défendre contre tous les excès le budget de l'Etat, nous avons le devoir de ne pas laisser amoindrir la confiance des sinistrés dans la parole de la France, confiance qui demeure la condition essentielle de la reconstitution.

Nous veillerons à ce que les ressources financières que nous consacrerons à la restauration de nos départements meurtris soient employées avec efficacité.

L'ACTION SOCIALE

L'œuvre patriotique accomplie, une autre œuvre s'impose.

Il faut organiser la démocratie.

Les vrais fauteurs de désordres, ce sont ceux qui se refusent aux réformes légitimes.

Dans une démocratie, il n'y a d'équilibre stable que par le mouvement.

Nous ne laisserons pas toucher aux avantages acquis par le monde du travail.

Nous maintiendrons la loi de huit heures, dont l'expérience a démontré la souplesse et qui a déjà si profondément amélioré la condition matérielle et morale du salarié.

Nous désirons la prompte ratification des conventions adoptées par les Conférences internationales du travail de Washington et de Genève.

Nous chercherons à étendre la protection due à l'enfant, à la femme et surtout à la mère.

Nous avons maintenu le ministère des Pensions, pour montrer aux anciens combattants que nous entendons les défendre dans la paix comme ils ont défendu le pays dans la guerre.

Le Gouvernement développera, par tous les moyens en son pouvoir, la production nationale.

Pour surmonter les difficultés qu'elle subit, la France a besoin d'augmenter ses ressources.

Elle doit aider le paysan qui lui fournit une part si large de ses ressources.

LES MONOPOLES

Nous devons accroître notre puissance industrielle et nos exportations.

Au lieu de supprimer les industries d'Etat, nous voulons les moderniser.

Nous mettrons en valeur nos colonies, en appliquant les bienfaits de notre civilisation aux indigènes que la France considère, non comme des sujets, mais comme ses enfants.

Mais l'agent essentiel de la production, ouvrier ou paysan, a le droit d'être protégé contre le chômage et la maladie, la vieillesse et l'invalidité.

Nous voulons réaliser les assurances sociales et en faire pour la démocratie un statut de santé, de sécurité familiale, de dignité.

LES DÉCRETS BÉRARD

Il n'est pas possible de concevoir l'affranchissement des travailleurs sans le développement de l'instruction.

Nous supprimerons les décrets qui tendent à priver de culture générale les enfants.

S'ils n'ont pas été soumis dès leur sortie de l'école primaire à une discipline excellente, sans doute, mais non pas exclusive d'autres formules d'éducation.

LA QUESTION FINANCIÈRE

Afin de lutter contre la vie chère efficacement, nous serons les gardiens vigilants du crédit de la France. Nous procéderons d'abord à un rigoureux inventaire de la situation. Le contrôle des dépenses sera renforcé, les fraudeurs poursuivis, et nous ferons de l'impôt sur le revenu la base d'une fiscalité vraiment démocratique. Nous tâcherons d'atténuer les charges créées par les impôts de consommation et par la taxe sur le chiffre d'affaires, de réduire la dette flottante par une large opération de consolidation.

NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE

Il nous reste, Messieurs, à nous expliquer devant vous sur notre politique extérieure et sur la sécurité de la France.

Dans l'ordre militaire, nous nous proposons une réorganisation que l'expérience de la guerre conseille et que les besoins du pays commandent.

Cette réorganisation, qui comporte une réduction du service militaire actif, doit s'accomplir en de telles conditions que la France, à aucun moment, ne s'en trouve découverte ou affaiblie.

La France répudie expressément toute pensée d'annexion ou de conquête : ce qu'elle veut, c'est la sécurité dans la dignité et dans l'indépendance.

Ce qu'elle veut, c'est la paix.

Pour elle d'abord, pour les autres peuples aussi.

Il faut parler sans équivoque.

Notre Gouvernement démocratique défendra avec fermeté les droits de notre pays tels qu'ils sont inscrits dans les traités.

Nous avons droit à des réparations, et nous les voulons au nom de la justice.

L'ordre international nouveau que nous souhaitons ne saurait se fonder sur une iniquité.

Mais dès que l'Allemagne se sera mise en règle avec le traité, au point de vue des réparations et de la sécurité, il ne dépendra que d'elle d'entrer dans la Société des Nations.

Nous sommes hostiles à la politique d'isolement et de force qui conduit à des occupations et à des prises de gages territoriaux.

En présence de l'état actuel de l'Allemagne, devant la nécessité de prémunir non seulement la France, mais tous les peuples, contre un retour offensif du pangermanisme nationaliste, *nous ne croyons pas possible d'évacuer la Ruhr avant que les gages prévus par les experts, — dont nous acceptons le rapport sans arrière-pensée, — aient été, avec des garanties d'exécution équitables et efficaces, constitués et remis aux organismes internationaux qualifiés pour les gérer.*

Nous pensons aussi que, dans l'intérêt de la paix, il faut contrôler le désarmement de l'Allemagne par l'effort commun des Alliés et le plus possible par l'action de la Société des Nations.

NOTRE SÉCURITÉ

Nous aurons à résoudre les problèmes de sécurité par des pactes de garantie placés eux-mêmes sous le contrôle de cette société.

Cela dit, nous déclarons que notre Gouvernement agira de tous ses moyens pour donner aux nations que l'exemple de la France doit guider, une paix sincère et durable.

Nous encouragerons et aiderons de notre mieux dans tous les peuples l'esprit démocratique dont nous nous réclamons nous-mêmes.

Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour fortifier la Société des Nations et toutes les institutions internationales d'information, de rapprochement ou d'arbitrage.

Nous pratiquerons une politique d'accords commerciaux équitables.

L'ENTENTE AVEC NOS ALLIÉS

Pour atteindre le résultat que nous poursuivons, nous renforcerons d'abord les liens qui nous unissent à nos alliés et à nos amis.

Nous tenterons de comprendre leurs intérêts et leurs besoins, comme nous leur demanderons de comprendre les nôtres.

Nous leur prouverons avec tant d'évidence la volonté de paix et la loyauté de la France qu'ils se mettront d'accord avec nous pour assurer les garanties de sécurité que prévoit le rapport des experts.

Pour pacifier, nous ferons plus. La France ignore la haine; il lui suffit de s'appuyer sur la justice.

Notre Gouvernement ne saurait avoir aucune faiblesse à l'égard de ceux qui, en Allemagne, n'ont pas renoncé à mutiler les traités, à entretenir avec l'esprit de revanche, les idées de restauration monarchique; mais il souhaite voir la démocratie allemande se raffermir.

LES MESURES DE CLÉMENCE

Il consent dès maintenant à des mesures de bienveillance.

Seront transformées en grâces définitives les suspensions de peine accordées par les autorités des pays d'occupation.

L'amnistie sera appliquée aux condamnés politiques sauf à ceux qui ont été poursuivis pour attentats contre la sécurité de nos troupes.

Des retraits d'expulsion seront prononcés pour les petits fonctionnaires ou employés qui n'ont fait qu'obéir aux ordres reçus.

Certains cas graves seront examinés à part.

Mieux que des paroles, ces décisions démontrent que si le Gouvernement allemand hâte, de son côté, les travaux nécessaires pour l'application loyale du rapport des experts, le Gouvernement de la République saura répondre aux efforts d'une Allemagne qui s'engagerait avec décision dans les voies de la démocratie et de la paix.

LA REPRISE DES RELATIONS AVEC LA RUSSIE

Les événements tragiques, les divergences de doctrines qui nous séparent du gouvernement de Moscou ne nous font pas oublier que le peuple russe a longuement saigné sur le commun champ de bataille. Nous préparons dès maintenant la reprise des relations normales avec la Russie dans les conditions que nous impose le respect des traités.

Avant d'adopter une formule qui doit ménager l'intérêt français, nous avons besoin de prendre certaines précautions et de rassembler les informations que nous avons commencé à recueillir.

Tel est, Messieurs, le programme de notre Gouvernement.

Dès le premier jour, nous vous apportons des actes. Nous avons parlé avec précision. Si vous nous approuvez, nous irons droit sur notre chemin.

Pour accomplir les tâches redoutables qu'imposent les temps nouveaux, il n'est pas de moyen d'action préférable à la probité.

La seule politique digne d'une démocratie comme la nôtre et d'un pays comme la France, est celle qui veut fonder ouvertement ses méthodes sur la science et confondre ses buts avec les fins mêmes de la morale dans l'intérêt de toute la nation.

LES CHANGES

	Lundi	Mardi
Livre....	78.35	80.35
Dollar...	18.17	18.60
Belgique.	86.85	87.00

M. DANIEL-VINCENT

n'est pas candidat à la vice-présidence de la Chambre

Paris, 17 juin. — M. Daniel-Vincent, député du Nord, ancien ministre, a fait savoir dans les couloirs de la Chambre, qu'il n'était pas candidat à la vice-présidence de la Chambre comme on l'a annoncé.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

M. Doumergue proclame le droit de la France aux réparations promises et à des garanties de sécurité non illusoires

« Le Parlement pense comme le pays : il veut la paix extérieure, non moins résolument que la paix intérieure. Il s'emploiera donc, j'en suis convaincu, à fonder l'une et l'autre sur des bases solides; la justice est l'une des plus stables. »

Voici le texte du message que M. Doumergue a adressé aux Chambres :

MESSIEURS,

En m'élevant à la présidence de la République, l'Assemblée nationale m'a imposé de grands devoirs. Pour les accomplir, j'aurai besoin de la sympathie et du concours constants du Sénat et de la Chambre des députés. Permettez-moi d'espérer qu'ils ne me feront pas défaut.

Respectueux de la Constitution dont je dois être le gardien, je resterai toujours dans le rôle qu'elle m'assigne. Ce rôle exige que je sois au-dessus des partis afin de pouvoir être, toutes les fois que les circonstances l'exigeront, un arbitre impartial et indiscuté. Ce n'est qu'ainsi que je pourrai servir utilement les intérêts conjugués de la France et de la République, unies dans mon cœur en un même fervent amour.

Notre pays vient de donner, il y a quelques semaines, une preuve éclatante et décisive de son attachement profond aux institutions libres et démocratiques qui, après l'avoir aidé à se relever des conséquences d'une guerre désastreuse, lui ont permis de résister victorieusement à une nouvelle agression et de recouvrer les chères provinces qu'il avait perdues. Il a accompli son devoir électoral avec un empressement et un calme qui sont un enseignement précieux pour ses représentants.

C'est, en effet, seulement dans le calme, dans l'ordre et dans la paix intérieure que pourront être restaurées les ruines laissées en France par la guerre; que pourra se développer l'activité industrielle, commerciale et agricole, productrice de richesse et de bien-être; que notre situation financière redeviendra saine et prospère et qu'il sera possible de poursuivre l'œuvre de réformes et d'amélioration sociales que la troisième République a courageusement entreprise et qu'elle ne saurait renoncer à mener à bien.

Des problèmes nombreux se posent en ce moment devant le pays et le Parlement. Ils seraient aisés à résoudre si, partout dans le monde, on pouvait enfin respirer une pure atmosphère de paix. S'il n'en est pas encore ainsi, ce n'est pas la faute de la France; notre pays ne nourrit aucune ambition dangereuse, **il n'aspire qu'à obtenir le paiement des réparations qui lui ont été solennellement promises et des garanties de sécurité non illusoires.**

Depuis le rapport des experts, auquel, pour prouver notre esprit conciliant, nous nous sommes empressés d'adhérer, la question des réparations semble devoir évoluer vers une solution prochaine.

Il faudra, pour cela, cependant, que le débiteur fasse preuve d'autant de bonne volonté et de bonne foi que le créancier et que cette preuve résulte de faits précis et non de simples engagements sans lendemains assurés.

Mais l'esprit conciliant de la France, qui est sincère et indiscutable, ne pourrait pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il ne la ferait pas davantage renoncer à sa propre force, pas plus qu'au contrôle que les traités lui donnent le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au lieu de chercher à tenir les promesses signées par lui. Le Parlement pense comme le pays : il veut la paix extérieure non moins résolument que la paix intérieure. Il s'emploiera donc, j'en suis convaincu, à fonder l'une et l'autre sur des bases solides : la justice est l'une des plus stables.

Mon désir le plus ardent est de l'y aider dans toute la mesure où la Constitution me **je permet et de continuer à mettre à la disposition de la France, de la République et de la démocratie,** *que j'ai servies depuis trente ans sans défaillance, mon expérience acquise et mon dévouement absolu.*

BILLET PARISIEN

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 17 juin. (Minuit).

Le programme du gouvernement, exposé à la Chambre des députés par M. Herriot, s'inspire d'un idéal démocratique qui, a priori, ne soulèverait guère d'objections dans notre pays si, par une confusion regrettable, l'idée que le nouveau ministère se forme de la démocratie, ne tendait à se confondre, sur de nombreux points, soit avec le sectarisme jacobin et laïque, soit avec le socialisme. Or, la démocratie, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous, n'a rien de commun avec ces deux formes de dictature, bien au contraire; elle s'oppose, par définition, à toutes les dictatures et à toutes les violences, non seulement dans l'ordre matériel, mais encore dans l'ordre intellectuel et moral.

Nous n'hésitons pas à l'écrire : la suppression des relations diplomatiques avec le Vatican, annoncée par le Président du Conseil, aux applaudissements compromettants de l'extrême-gauche, apparaît comme une mesure inutilement vexatoire pour les consciences catholiques. Elle sera d'autant plus fâcheuse qu'elle viendra au moment même où le Saint-Père, dans une pensée d'apaisement, avait encouragé les évêques et les fidèles de ce pays à essayer les associations diocésaines.

Et si les avantages de la mesure projetée ne peuvent être discernés, les inconvénients, par contre, en sont palpables. La propagande germanique, et en général toutes les manœuvres hostiles à nos intérêts, pourront s'exercer librement à Rome, sans que nous ayons les moyens de les contrebattre. La suppression de l'ambassade auprès du Vatican aura donc, pour résultat, de rallumer chez nous les querelles religieuses, sans donner le moins du monde, à ce malheur certain, une contre-partie positive.

Le même esprit outrancier et chimérique semble avoir inspiré le passage de la déclaration concernant l'Alsace-Lorraine. L'assimilation, vers laquelle s'acheminaient nos provinces recouvrées, ne pourra qu'être compromise par la transformation brutale de leurs institutions séculaires. Nous espérons encore que le patriotisme de M. Herriot lui inspirera quelque réflexion salutaire, quand il s'agira d'exécuter cet article de son programme.

En ce qui touche la politique financière et la politique extérieure, les intentions exposées par le nouveau Cabinet appellent bien des réserves, certes. Toutefois, il s'agissait là d'intérêts si vitaux, que le sens du devoir n'a pu tromper M. Herriot. Faisant écho aux sages paroles du message de M. Doumergue, il a spécifié que l'évacuation de la Ruhr ne sera possible qu'après que des garanties sérieuses auront été données par les Allemands. Gageons que sur ce point il sera approuvé de tous les bons citoyens.

B...

A LA CHAMBRE

Le programme du nouveau Cabinet

LES INTERPELLATIONS

LE MESSAGE DE M. DOUMERGUE

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Painlevé.

Le Message présidentiel

M. Herriot donne lecture du message présidentiel.

Lorsque M. Herriot prononce les mots : « ré-

M. BRIAND

pectueux de la constitution », les gauches éclatent en applaudissements qui gagnent les autres bancs.

De nombreux autres passages du message sont également très applaudis. La péroraison est applaudie par la presque unanimité de la Chambre. Seuls les communistes s'abstiennent.

Le centre et la gauche ont souligné par des manifestations enthousiastes les déclarations relatives à l'attitude de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. Herriot descend de la tribune, une minute, le temps que le président prononce la formule d'usage pour l'insertion au procès-verbal.

Le président du Conseil gravit de nouveau les degrés de la tribune et lit de la même voix, bien posée, la déclaration ministérielle.

Cependant, comme M. Herriot arrive au passage relatif au non-maintien d'une ambassade au Vatican, les gauches applaudissement vivement, tandis que des murmures se font entendre à droite et au centre.

M. Baudry d'Asson crie : Travaillez pour les Boches!

Quand M. Herriot affirme qu'il n'a aucune pensée de persécution et d'intolérance, des exclamations ironiques partent des bancs de la droite.

M. Millart de Vorneuil s'écrie : Les congréganistes n'ont pas de fusils, etx!

La lecture n'est plus interrompue que par les applaudissements des gauches, quand le président annonce l'amnistie.

Les applaudissements sont plus larges quand il s'agit des anciens combattants. M. Maginot bat bien haut des deux mains. L'extrême-gauche manifeste sa joie de la reconnaissance aux fonctionnaires du droit syndical.

Les gauches soulignent de leurs applaudissements les paroles sur la Russie, tandis qu'à droite et au centre, quelques railleries se font encore entendre. Les socialistes et radicaux-socialistes se lèvent pour applaudir et acclamer M. Herriot à sa descente de la tribune.

Les interpellations

Le président de la Chambre donne lecture de la liste des interpellations déposées.

M. CACHIN A LA TRIBUNE

Le leader communiste commence par faire une critique de la déclaration ministérielle. Il déclare que le pouvoir actuel, qu'il soit radical ou conservateur, est capitaliste et que le propre du com-

M. CACHIN

muniste est justement de vouloir détruire le régime capitaliste qu'il trouve néfaste. (Applaudissements sur les bancs communistes).

M. Cachin insiste pour que tous les cheminots soient réintégrés. En ce qui concerne les fonctionnaires, il voudrait qu'on leur accordât en même temps que le droit syndical, les 1.800 fr. qu'ils demandent.

M. Cachin en arrive à la reprise des relations avec la Russie. Il affirme que ce ne sont pas les réserves indiquées par le gouvernement qui peuvent gêner en quoi que ce soit, les soviets.

Parlant ensuite de la question des réparations, M. Cachin exprime la conviction que le plan des experts, pas plus que les autres moyens employés jusqu'ici, n'est capable d'apporter une solution au problème des réparations. (Applaudissements sur les bancs communistes).

Pour M. Cachin, la seule solution du problème des réparations est dans l'expropriation des capitalistes français et allemands.

En terminant, le député communiste donne lecture d'un discours de Jaurès invitant les socialistes à s'entendre pour paralyser les forces de guerre.

M. Moutet. — Vous déformez la parole de Jaurès, qui voulait, contrairement à vous, renforcer la défense nationale.

M. LOUIS ROLLIN DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Louis Rollin développe ensuite son interpellation sur la politique générale.

M. Rollin ne conteste pas la victoire du Cartel des gauches, ni le droit à son président de prendre la tête du gouvernement; il lui demande des précision sur l'étendue de l'amnistie qu'il proposera.

L'orateur déclare que tout le monde est d'accord pour régler une fois pour toutes le statut des fonctionnaires. (Applaudissements au centre).

En ce qui touche l'ambassade du Vatican, M. Rollin reproche à M. Herriot de proposer un acte symbolique et de sacrifier l'intérêt national à des préoccupations de politique intérieure.

M. Rollin se demande si c'est bien le moment de quitter Rome quand on va se faire représenter à Moscou. Il adjure le Président du Conseil de résoudre cette grave question de la paix religieuse en France, dans le même esprit que le fit le maire d'Lyon qui, l'an dernier, parla en faveur du congréganisme de cette ville. (Applaudissements au centre et à droite).

Enfin, l'orateur demande au Président du Conseil de déclarer que le gouvernement ne renonce ni de près ni de loin, à la garantie essentielle de la paix : notre faction sur la rive gauche du Rhin. (Applaudissements au centre).

Il exprime la conviction que M. Herriot mettra toute son intelligence à défendre les droits et la sécurité de la France et qu'il n'acceptera jamais de sacrifier, à un idéalisme si noble et si généreux soit-il, les garanties effectives, tangibles, certaines, de nos droits et de notre sécurité.

La séance est suspendue à 17 h. 30.

REPRISE DE LA SEANCE M. OBERKIRCH POSE QUELQUES QUESTIONS

A la reprise de la séance, à 17 h. 55, M. Ober-

M. LOUIS DUBOIS

kirch, député du Bas-Rhin, déclare qu'il se bornera à poser quelques questions.

Il ne faut pas, dit-il, que la France soit encore déçue par la solution du problème des réparations. Si les gages prévus par le rapport des experts ne valent pas ceux que nous détenons actuellement, la France lâchera-t-elle la Ruhr?

L'orateur montre ensuite l'Allemagne faisant tous ses efforts pour se dérober de nouveau à ses engagements et les nationalistes allemands faisant des efforts désespérés pour reconstituer la monarchie alemande. C'est cette lutte engagée contre la république allemande qui, à son avis, doit retenir le plus l'attention du gouvernement français. (Vifs applaudissements au centre et à droite).

M. L. DUBOIS PARLE DES REPARATIONS

M. L. Dubois, ancien président de la Commission des réparations, tient à dire quelques mots sur la question des réparations.

L'orateur montre à l'aide de statistiques qu'il est faux que l'Allemagne ait été saignée à blanc et qu'elle n'a versé au 31 décembre 1922, qu'un total de 5 milliards 344 millions en espèces et en nature. La France avait droit à 52 %, elle n'a pas touché sa part.

M. Ybarnegaray. — C'est dommage que les communistes ne soient pas chargés de faire payer l'Allemagne. (Très bien sur de nombreux bancs).

M. Louis Dubois. — Il y a un déficit de 330 millions même pour les frais d'occupation.

M. Renaud Jean. — Voilà le bilan du président de la Commission des réparations. (Rires à l'extrême gauche).

M. Ybarnegaray. — Et votre bilan à vous?

M. Louis Dubois. — Si le gouvernement de M. Poincaré n'a pas obtenu davantage, c'est parce qu'il n'a pas été aidé. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche). Dans les conférences des concessions étaient toujours demandées par l'entremise de certains gouvernements alliés. (Mouvements).

M. L. Dubois constate que l'Allemagne avait les moyens de payer puisqu'elle a, d'après le rapport des experts, exporté plus de 8 à 9 milliards.

M. BRIAND INTERVIENT

M. Briand interrompt.

M. Briand. — Je demande à M. L. Dubois d'indiquer les sommes que pendant l'année 1921, pendant laquelle j'ai eu l'honneur d'être au pouvoir, l'Allemagne a versées en argent et en nature.

M. L. Dubois. — Je n'avais pas prévu mon intervention mais vous êtes certainement documenté. (Rires et applaudissements).

M. Briand. — Il est malheureusement vrai que depuis l'armistice, l'Allemagne n'a versé que des sommes très faibles en égard à celles qu'elle devait verser. Il est vrai que les gouvernements ont été dans la nécessité de tenir des conférences internationales et il n'est pas douteux que l'accord n'a pas toujours été parfait entre les